

Portes ouvertes virtuelles 2020 de l'ODGP

Mots de clôture de Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

24 avril 2020



Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour votre participation à cette édition virtuelle inhabituelle des portes ouvertes de l'ODGP.

Nous avons une nouvelle fois eu l'occasion de nous faire une idée plus précise de la manière dont l'ODGP coordonne la coopération stratégique et l'assistance technique de notre Organisation, et de comprendre comment cette coordination s'est adaptée à la situation actuelle.

À l'heure où cet événement est sur le point de s'achever, je tiens à replacer l'important travail de l'ODGP dans le contexte de la

réforme : l'ODGP est assurément un exemple de transformation organisationnelle réussie.

De nombreux États membres ont exprimé, il y a 10 ans, le souhait de voir le Conseil de l'Europe se rapprocher d'eux pour mieux les aider à faire face aux problèmes quotidiens que leurs administrations nationales rencontrent.

Les activités d'assistance de l'Organisation étaient de nature à se développer considérablement, mais cela appelait plus de direction, de coordination et des procédures standardisées.

Une présence limitée sur le terrain existait déjà, mais elle était disparate et reposait largement sur les bureaux d'information du Conseil de l'Europe.

C'est la raison pour laquelle l'ODGP a été créé.

Le Bureau, une initiative de réforme prise par le Secrétaire Général de l'époque avec le soutien du Comité des Ministres, est devenu pleinement opérationnel en 2012.

Mais toutes les réformes ont un coût.

Après tout, chaque structure de coordination exige un financement et un soutien.

Regardons ce qu'elle a apporté.

Ses activités suivent désormais une orientation stratégique claire.

L'année 2019 a de nouveau été une année record en termes de ressources extrabudgétaires.

Dix-sept bureaux sont à ce jour pleinement opérationnels, et de nouveaux emplacements pourraient ouvrir.

Outre le personnel permanent, plus de 300 collègues travaillent désormais sur des projets dans ces bureaux, soit trois fois plus qu'avant la création de l'ODGP.

Les contrats pluriannuels en cours concernent plus de 200 projets regroupant plus de 5 000 activités différentes en faveur d'administrations nationales.

Au total, nous aidons aujourd'hui 38 pays et territoires.

La réforme de 2011 ne visait pas à faire des économies.

Elle avait pour objet la mise en place d'une structure cohérente et efficace destinée à appuyer nos activités de coopération, ce qui a permis de donner plus de direction et de renforcer l'efficacité.

Une réforme réussie est rarement une mesure ponctuelle.

La réforme doit au contraire être appuyée et renforcée.

C'est ainsi que les changements concernant notre coopération et notre assistance se sont accompagnés de mesures ciblées, en particulier d'une décentralisation financière et administrative, dont l'importance n'a pas diminué.

L'ODGP était aussi censé soutenir de nouvelles réformes et sur ce point aussi, il a répondu aux attentes.

Les bureaux extérieurs sont un exemple d'organisation matricielle du travail au sein de laquelle les chefs de bureaux et les directions à Strasbourg jouent un rôle important en matière de gestion.

L'ODGP est aussi un élément moteur pour ce qui est de la gestion basée sur les résultats et de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Deux conseillères en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont actives sur le terrain, l'une située à Kiev, l'autre à Pristina.

L'amélioration de la coordination a aussi permis de mettre au point des programmes plus conséquents et plus transversaux, et donc des programmes d'une durée plus longue.

Aujourd'hui, la durée totale de certains grands programmes est de six ans.

C'est là l'une des plus longues perspectives de l'Organisation et à titre d'exemple on peut citer la Facilité horizontale de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe pour l'Europe du Sud-Est et la Turquie.

Cet éclairage à plus long terme renforce les effets de nos programmes de coopération, ce dont il faut se féliciter.

Plus largement, l'ODGP est un exemple de réforme durable présentant une valeur ajoutée, qui n'a porté ses fruits que grâce à l'étroite collaboration avec les autres secteurs du Conseil de l'Europe qui mettent en œuvre nos activités de coopération.

Dans la crise actuelle, sa philosophie et son approche se sont révélées utiles dans la mesure où il a revu rapidement et intégralement les méthodes de travail et les calendriers des plans d'action et autres programmes de coopération du Conseil de l'Europe.

Les objectifs restent naturellement les mêmes : la protection et la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit de la façon la plus judicieuse et efficace qui soit.

En raison toutefois des restrictions actuelles de voyage et des consignes de distanciation sociale, il a fallu adapter nos méthodes de travail très rapidement.

Que ce soit à Strasbourg ou dans les bureaux extérieurs, les agents du Conseil de l'Europe sont en télétravail depuis mi-mars, pour appliquer les consignes et les règles sanitaires locales.

Ils continuent d'exécuter les projets de coopération et communiquent régulièrement avec leurs interlocuteurs.

De plus, les chefs de bureaux soutiennent et supervisent le personnel individuellement, par des réunions d'équipe et de coordination virtuelles.

Les restrictions de voyage ont provisoirement suspendu la participation aux manifestations des experts internationaux et des agents en poste à Strasbourg et les règles de distanciation sociale interdisent l'organisation de conférences, de séminaires et de formations.

Nous nous concentrons donc sur le travail de bureau, l'offre d'expertise ainsi que la communication et la formation en ligne.

Vous en avez sans doute vu des exemples le deuxième jour de ces portes ouvertes.

Dans le contexte particulier de la lutte contre le COVID-19, je suis heureuse que les bureaux aient pu aider les autorités à aller au-devant des minorités et à développer rapidement les capacités des établissements pénitentiaires.

Cela est important.

Je remercie pour finir l'ensemble des donateurs de leurs contributions financières qui nous permettent d'avancer.

Comme toujours, l'Union européenne est notre principal partenaire dans ces activités de coopération, mais la plupart des États membres appuient aussi ces travaux.

En 2019, les ressources extrabudgétaires ont atteint un montant sans précédent de € 77,8 millions.

Sans elles, le travail de coopération serait tout simplement impossible.

Cela montre aussi clairement que la réforme que nous avons engagée en 2011 jouit de la confiance de nos partenaires et aide le Conseil de l'Europe à obtenir des résultats, ce dont nous pouvons tous être reconnaissants.